

Formulaire à remplir par l'accompagnateur



BOURSE JEUNES 2025



Envoi du dossier de candidature à :
missionsterritoriales@caf21.caf.fr

REGLEMENT

Conditions d'attribution

- Vous devez avoir entre 11 et 18 ans révolus et être porteurs du projet ;
- Le projet peut être individuel ou collectif ;
- Le projet peut s'inscrire dans les champs suivants : animation locale, développement durable, solidarité et inclusion, culture et sport. ;
- Pour les projets concernant des séjours, le jury veillera à ce que les projets proposés soient à l'initiative des jeunes et non des projets organisés et portés par une structure ;
- Vous devez être soutenus par un accompagnateur (personne majeure référente) issue d'une structure proche de chez vous (accueil jeunes, association, centre social, PIJ, etc.) ;
- Vous vous engagez à organiser une restitution de votre projet dont la forme vous appartient ;
- Le projet doit se dérouler hors temps scolaire.

Le projet **ne sera pas retenu** s'il a pour objet de financer : des études ; une formation ; un stage ; un séjour linguistique ou une participation à des compétitions.

Contenu et modalités

Afin de pouvoir étudier votre demande, vous devez faire parvenir les formulaires jeunes et accompagnateur, ainsi qu'un support de présentation sous format vidéo de 3 à 10 min à envoyer en via Wetransfer.

Si la structure n'est pas connue par la CAF 21, il sera nécessaire de constituer un dossier type (statut déposé, délibération du conseil municipal, RIB, etc.)

Afin de permettre la validation des projets avant chaque vacances scolaires, les dossiers devront être envoyés par mail à missionsterritoriales@caf21.caf.fr, avant les :

07 FEVRIER, 11 AVRIL, 20
JUIN, 03 OCTOBRE ET 05
DECEMBRE 2025.

Financement

Les fonds sont versés à la «structure support» de votre projet.

Le montant attribué pourra aller jusqu'à 5 000 € par projet avec un financement maximum de 80 % par la Caf, selon le barème suivant : **250 € par jeune participant au projet.**

Le financement du projet doit inclure **au moins une action d'autofinancement** ou une contribution volontaire de votre part ayant mené à une prise en charge partielle du projet par un organisme partenaire.

Evaluation

Il sera nécessaire de fournir les éléments de bilan à la CAF (compte de résultat et bilan de l'action) dès la fin du projet.

Vous pouvez demander conseil auprès d'un représentant de la Caf tout au long de l'élaboration du projet.

L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

L'accompagnateur peut être un professionnel ou non de l'éducation, ou de l'animation. Par ses diplômes ou expériences, il doit être en mesure d'accompagner avec qualité et rigueur les jeunes sur leur projet.

Celui qui accompagne les jeunes est alternativement :

- *derrière* pour soutenir ;
- *à côté* pour accompagner et faire avec ;
- *devant* pour ouvrir, faciliter l'accès et mobiliser.

Ses fonctions sont multiples et complémentaires :

- accompagner et accueillir ;
- écouter et ouvrir les possibilités ;
- conduire et confronter.

Dans les différentes étapes de réalisation du projet :

- Il doit « faire avec » et non « agir à la place de » ;
- Il met à disposition ses outils, ses techniques, ses savoirs pour développer les compétences des jeunes ;
- Il facilite l'évaluation et la transmission du projet et plus particulièrement la valorisation des expériences des jeunes. Il aide les jeunes à verbaliser leur action, à revisiter, ré explorer leurs expériences et les transmettre par divers supports à d'autres jeunes et aux partenaires.

L'accompagnateur du projet

Nom de la structure support

Adresse

Téléphone

Nom et prénom de l'accompagnateur

Fonction au sein de la structure

Téléphone

Adresse mail

Le projet

Est-ce la première bourse jeunes que vous accompagnez ?

De quelle manière accompagnez-vous le projet ?

Le jeune/le groupe de jeunes est-il autonome ?

Rencontrez-vous des difficultés dans l'accompagnement ?